Aide aux prestations de conseil pour les PME

GIP OBJECTIF MEUSE

Présentation du dispositif

Soutenir les PME dans leurs démarches de conseil extérieur, notamment en matière juridique, sociale et d'accompagnement collectif, afin de préserver leur activité et leurs emplois.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernées par ce dispositif, les PME implantées dans le département de la Meuse.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Financement des prestations suivantes :

- les services de conseil extérieur,
- le conseil juridique en droit bancaire visant à préserver l'activité de l'entreprise, hors contentieux,
- le conseil juridique en droit social visant à préserver l'emploi,
- les prestations de conseil, de formation, de mise en réseau et de logistique destinées aux PME dans le cadre d'une opération collective.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de la subvention est déterminé en fonction de la nature des investissements réalisés.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Contacter le GIP Objectif Meuse pour connaître les conditions détaillées et déposer une demande.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.

Organisme

GIP OBJECTIF MEUSE

- Place Pierre-François Gossin
 CS 10017
 55 001 BAR-LE-DUC Cedex 01
 Téléphone : 03 29 45 78 34
 Télécopie : 03 29 45 78 76

Source et références légales

Sources officielles

Dispositifs d'aide 2026 entreprises GIP Objectif Meuse